

CHARTE DU STAGIAIRE

Par la présente charte, Etudiant s'engage à :

1. Suivre régulièrement les activités d'enseignement du programme et exécuter personnellement toutes les tâches exigées au cours du cycle de formation. Il contribuera ainsi activement à sa réussite.

2. Etre présent lors des cours pratiques. Toute absence devra être justifiée par un certificat médical (original) à remettre dans les 3 jours au secrétariat. une copie sera remise au professeur par le stagiaire au cours suivant.

3. Se conformer aux horaires en usage dans les différents services de l'école et se présenter aux activités d'enseignement à l'heure indiquée. Une fois le cours commencé, les stagiaires ne seront plus autorisés à rentrer dans local ou à lieu le cours.

4. Ne porter atteinte ni à la dignité, ni à l'honneur, ni aux droits des personnes (stagiaires, formateur, personnel administratif ou technique) et ne pas entraver le bon déroulement de la vie dans l'établissement (manque de politesse, agressivité verbale ou non verbale, vol, détérioration des d'autrui).

5. Participer à l'élaboration et au maintien d'un environnement de travail et d'étude sain, sûr, ainsi que respecter les biens et les locaux mis à sa disposition (graffitis, ordre, propreté, chewing-gums collés sur les tables et chaises, tabac dans l'enceinte de l'école...)

6. Rendre le climat de travail stimulant et se conformer aux principes qui régissent le fonctionnement de l'établissement à savoir :

Ne pas boire et ne pas manger dans les locaux pendant les cours.

Ne pas utiliser de lecteur MP3, GSM et autres objets personnels durant les cours

Ceux-ci devront des lors être éteints.

Etre attentif, ne pas perturber le cours (bavardage...) Et ne pas pratiquer aucune autre activité durant les cours (lecture, jeux,...)

7. Respecter les consignes établies par les formateurs :

Respect des consignes données dans le cadre des cours (tenue requise, matériel demandé, comportement, utilisation du matériel, tâches attribuées)

Respect des modalités et échéances d'évaluation prévues dans le cadre des cours (travaux, rapports...)

Le non respect des modalités (présentation, support, structure, contenu, forme, orthographe) sera sanctionné par chaque formateurs.

8. Valoriser l'image de l'école tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celle-ci.

9. Promouvoir l'école en participant activement lors des salons, journées portes-ouvertes.